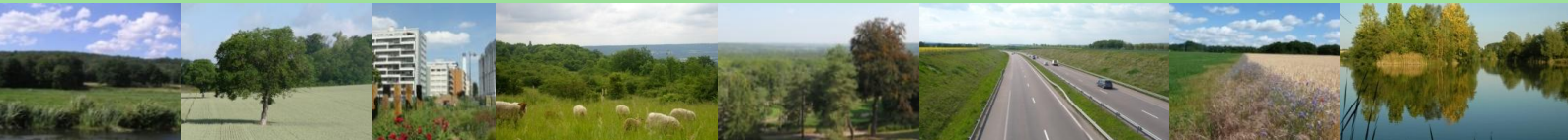


Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN MILIEU FORESTIER

Réunion n°1

Vendredi 10 février 2012, de 10h à 13h

Salle Léonard de Vinci, 10, rue Crillon – 75004 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, les milieux aquatiques et les corridors humides, les milieux forestiers, agricoles, et les zones urbaines.

Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.

La 1^{ère} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique en milieu forestier »** a débuté par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et des liens entre SRCE et milieu forestier (liens réglementaires, contexte francilien).

Les débats ont ensuite permis de recueillir les attentes des participants dans le cadre d'échanges structurés autour des familles de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques en rapport avec les milieux forestiers :

- les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des gestionnaires ;
- les mesures de conservation des continuités écologiques en milieu forestier ;
- les mesures de restauration et de gestion de la trame boisée ;
- les politiques de suivi et évaluation des mesures engagées.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet du SRCE d'Ile-de-France :

<http://extranet.srce-idf.fr/>

Identifiant : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Conçu pour être synthétique, il est organisé en thématiques. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Echanges relatifs à la méthode d'élaboration du SRCE francilien

Lors de la présentation du cadre dans lequel interviennent les ateliers thématiques, quelques demandes de précisions sont exprimées par les participants. Les représentants de l'État et de la Région y apportent des premiers éléments de réponse. Des compléments sont disponibles sur le site du Centre de ressources national sur la trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr).

Le document préparatoire de l'atelier

Un document préparatoire, élaboré par le bureau d'études Ecosphère, a été adressé aux participants en amont de la réunion. Il contient des points de repères sur les enjeux des continuités écologiques liés aux milieux forestiers en Ile-de-France et des premières propositions d'actions.

Une partie des données présentées dans ce document a été considérée par certains participants comme n'étant pas d'actualité, par exemple au sujet de la sylviculture francilienne, du bois mort, ou encore de l'enrésinement. Les participants de l'atelier invitent donc à la prudence quant à l'utilisation de ces données, qu'ils jugent inexactes, dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il est rappelé que l'Inventaire forestier national (IFN) peut fournir des données pertinentes et montre que, contrairement à ce que laisse transparaître le document préparatoire, la forêt francilienne se distingue par une sous-exploitation.

Une autre observation relativise l'importance des lisières. Elles sont traitées uniquement sous l'angle de leur intérêt écologique, alors que l'augmentation des lisières traduit également une augmentation de la fragmentation.

Pour la maîtrise d'ouvrage en charge du SRCE, ces remarques sont particulièrement intéressantes, car le document préparatoire a vocation à être amendé et complété au regard des observations collectées dans le cadre de la démarche de concertation. **Les participants sont invités à préciser leurs observations par écrit.**

La liste des espèces de cohérence du SRCE francilien

Des membres de l'atelier souhaitent des précisions sur la liste des espèces dites « de cohérence », utilisée pour l'élaboration du SRCE francilien. La maîtrise d'ouvrage rappelle que cette liste résulte de la fusion de deux listes distinctes :

- une première liste, déterminée au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), qui s'impose à toutes les régions ;

- une seconde liste, élaborée à l'échelle régionale, par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sur la base des connaissances de ses membres et des données existantes, pour compléter la liste nationale en fonction des spécificités de la région. Cette liste se base sur des éléments d'ordre scientifique ; les choix résultant dans cette seconde liste seront argumentés dans le rapport de présentation du SRCE.

Le choix de certaines espèces actuellement incluses dans cette liste provisoire est contesté par la délégation régionale du Centre national de la propriété forestière (CNPFF), notamment celui du Cerf. Pour le représentant du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre, cet animal serait actuellement surprotégé, avec entre autres conséquences une surpopulation ponctuelle représentant une réelle menace en termes de sécurité (collision) et même de santé publique (vecteur de maladies), et sa gestion ne devrait pas relever du SRCE.

Face à ces arguments, Natureparif rappelle que le SRCE peut s'avérer un outil pertinent pour éviter la surconcentration de cerfs et favoriser la diffusion de cette espèce, en lui permettant de se déplacer par l'établissement de passages adaptés à la grande faune.

Par ailleurs, un représentant de la DRIAAF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) d'Ile-de-France rappelle que la notion de trame verte est bleue est nouvelle, et que la traiter ne doit pas se limiter à une prise en compte de la biodiversité extraordinaire. Il s'agit aussi d'engager une approche pertinente vis-à-vis de la nature ordinaire.

Echanges portant sur les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des gestionnaires de milieux forestiers

Information et sensibilisation

Les participants s'entendent pour reconnaître un besoin d'information et de sensibilisation de tous les acteurs : élus, gestionnaires, propriétaires, aménageurs, ...

De nombreuses démarches de sensibilisation à la biodiversité existent d'ores et déjà en Ile-de-France (chartes, réunions de sensibilisation...). Certaines d'entre elles sont citées lors de l'atelier comme des bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer pour élaborer le plan d'actions du SRCE sur ce sujet.

A titre d'exemple l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau) dans le massif de Fontainebleau :

- actions de sensibilisation et animation auprès du grand public,
- relations avec les gestionnaires de l'espace tel que l'ONF,
- veille sur les projets d'aménagement,
- avis et proposition en tant qu'association naturaliste ayant une bonne connaissance du territoire...

Autre exemple cité, l'Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA), qui réalise des actions efficaces de sensibilisation sur le territoire dont elle a la charge.

Pour aller plus loin, plusieurs pistes ont été identifiées lors de l'atelier :

- **faire connaître à chaque acteur concerné par la trame verte et bleue l'identité et les domaines d'intervention des autres acteurs intervenant sur le même territoire.** C'est un enjeu important notamment en termes de partage d'information et de connaissances détenues par les gestionnaires et relative à l'existant en Île-de-France.
- **sensibiliser des structures et des professionnels qui peuvent avoir un impact indirect sur la trame verte et bleue.** Le rôle des pépiniéristes est évoqué à titre d'exemple, car ils jouent un rôle dans la sélection et la production des espèces utilisées par les aménageurs dans leurs plantations.
- **mener des études fonctionnelles de territoire** pour dépasser la distinction réductrice entre espaces agricoles, espaces herbacés, espaces forestiers, etc. Les enjeux forestiers concernent également d'autres espaces et d'autres acteurs. Il ne faut pas cloisonner chaque gestionnaire dans son « espace » de prédilection.

Au-delà, certains publics apparaissent comme prioritaires pour des actions d'information et de sensibilisation :

- **Les élus et services de collectivités territoriales**

Les participants notent unanimement que, **si certains élus et services des collectivités, ont des connaissances sur la trame verte et bleue, d'autres rencontrent de réelles difficultés à s'approprier la démarche.** Le défaut d'appropriation se traduit par l'absence d'engagement des élus et des collectivités dans ce domaine avec notamment pour conséquence que **certains nouveaux projets urbains, encore aujourd'hui, ne prennent pas en compte les continuités écologiques.**

L'enjeu est de les convaincre de la pertinence de la démarche et de stimuler leur engagement dès l'amont des projets, de leur expliquer de quoi il s'agit (ex. ce qu'est une continuité écologique quand cette notion n'est pas encore acquise). Cet enjeu est d'autant plus important que le portage politique joue un rôle clé dans la mise en place de la trame verte et bleue. A titre d'exemple, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart qui a établi un diagnostic des continuités de son territoire, a observé que ce document, diffusé dans toutes les communes, suscitait des réactions variées des élus, plus ou moins réceptifs à ces notions.

Certains participants, issus de services de collectivités territoriales, soumettent **la proposition que des formations pour les élus et les services des collectivités soient organisées** sur la trame verte et bleue.

- **Le grand public**

Pour tous, la sensibilisation du grand public apparaît comme primordiale. Sa mobilisation peut entraîner une multitude d'actions individuelles en faveur de la trame verte et bleue, mais aussi **avoir un important effet de levier vis-à-vis des élus et des décideurs.** L'information du grand public peut prendre des formes variées : conférences, sorties à thème, etc.

- **Les propriétaires ou gestionnaires privés**

Il ressort très largement des échanges de l'atelier que **le dialogue avec les propriétaires et gestionnaires privés, et surtout leur mobilisation en faveur des continuités écologiques,**

constituent les principaux défis pour la mise en place de la trame verte et bleue en milieu forestier. La situation est toutefois différentes s'il s'agit de petites ou grandes propriétés forestières.

Les petits propriétaires se sentent encore, globalement, peu concernés par la problématique de la trame verte et bleue. En dépit des nombreux outils existants (Plan de Développement de Massif qui permet une gestion multifonctionnelle des forêts privées, Schéma de desserte pour les infrastructures forestières, etc.), il n'y a pas de demande de leur part sur ce sujet.

Plusieurs éléments étayent ce constat :

- la difficulté d'établir une base de données actualisée portant sur les cadastres de propriétés privées, pour des raisons administratives, ce qui freine l'identification des propriétaires, est soulignée par des représentants d'associations de gestion,
- les gestionnaires d'espaces boisés de moins de 10 hectares (ha) sont les moins approchés en termes de communication, car ils ne sont pas soumis à une obligation réglementaire en matière de gestion. En effet, il est rappelé que les propriétés de moins de 25 ha ne sont pas obligatoirement soumises à un Plan Simple de Gestion (PSG). Les propriétés d'une surface comprise entre 10 et 25 ha peuvent toutefois faire l'objet d'un PSG si le propriétaire le souhaite. A noter que plusieurs propriétaires dont les parcelles sont mitoyennes peuvent s'associer pour arriver à cette surface minimale de 10 ha,
- un propriétaire ou gestionnaire privé concentre son intérêt sur la parcelle qui le concerne et non sur les espaces voisins et connexes qui ont du sens par rapport à la continuité écologique. Face à ces constats, les participants à l'atelier soulignent **l'importance de proposer des outils simples favorable à la Trame verte et bleue mais ne nécessitant qu'un faible investissement des propriétaires ou leur apportant un gain notamment financier.** Il pourrait s'agir de promouvoir l'éco-conditionnalité des aides, qui existe déjà.

Pour d'autres participants, il faut se concentrer sur les grands espaces forestiers où les continuités inter et intra massif présentent un fort enjeu (relations avec les espaces agricoles, lisières continues, existence de milieux ouverts, présence de bois morts, etc).

Articulation et mise en réseau des acteurs

A l'image d'une meilleure diffusion de l'information, **la nécessité d'améliorer le dialogue et la coordination entre acteurs gestionnaires du territoire fait consensus.**

Des exemples de coopération sont déjà observés en Île-de-France, par exemple entre l'ANVL et l'ONF (Office national des forêts) sur le massif de Fontainebleau, entre acteurs locaux sur la forêt de Sénart grâce à une Charte forestière de territoire, etc.

Par ailleurs, **des associations foncières forestières existent déjà** dans la région (à l'image des associations foncières agricoles), mais en petit nombre, alors qu'elles facilitent la coordination en termes de gestion entre propriétaires forestiers. **Il s'agirait peut-être de les développer, à la faveur de la mise en œuvre du SRCE.**

Centralisation et diffusion des données

Il est établi que, globalement, **il y a encore très peu de partage d'expériences et de données entre acteurs locaux**.. Or cet échange entre la multitude d'acteurs concernés est un enjeu essentiel pour la conservation de la trame boisée et une approche fonctionnelle des continuités écologiques.

De grandes marges de manœuvre demeurent donc pour favoriser ces échanges et centraliser, synthétiser et diffuser informations et données.

Toutefois, le partage des données et des études n'est pas synonyme de vision partagée. Il est nécessaire que chaque acteur s'approprie les données en fonction de ses propres objectifs, de sa propre vision, de son propre vocabulaire. L'objectif de vision commune renvoie à l'information et à la formation évoquée précédemment.

Echanges relatifs aux mesures de conservation des continuités écologiques en milieu forestier

La nécessité d'une approche partenariale

Le lien entre gestion des espaces boisés et gestion des espaces non boisés apparaît comme un enjeu très important pour la mise en place de la trame verte et bleue. Il importe que les différents acteurs agissent de façon coordonnée. Cet aspect rejoint l'articulation et la mise en réseau des acteurs évoqués plus haut.

Par exemple, l'expérience du PNR Oise-Pays de France montre que les milieux intra-forestiers ont beaucoup évolué ces dernières décennies, et que des espaces non boisés (espaces ouverts herbacés, chemins forestiers, etc.) jouent un rôle déterminant pour l'ensemble des réseaux écologiques intra-forestiers.

Autre exemple, la conservation des lisières est emblématique de l'interaction en termes de continuités écologiques entre milieux forestiers et autres types de milieux à proximité. Les lisières connaissent une urbanisation croissante à leur contact alors qu'il serait nécessaire, pour favoriser les continuités écologiques, de favoriser les espaces ouverts de déplacement et les milieux de transition en bordure des espaces forestiers.

Il s'agit donc de prendre du recul dans la gestion des différents espaces.

De façon plus fine, le dialogue entre gestionnaires d'espaces agricole et forestier existe déjà et de manière plutôt positive, mais celui entre gestionnaires d'espaces urbain et forestier reste largement à développer.

La question de l'« **urbanisation sauvage** », **précaire et improvisée**, ou « **cabanisation** » revient souvent au cours des échanges et apparaît comme une atteinte aux milieux et un obstacle à la conservation de la trame boisée. Cette urbanisation est illégale et les participants s'accordent pour

dire que cela dépend d'autres outils et des pouvoirs de police du maire de la commune concernée. L'Agence des Espaces Verts a déjà, par le passé, remis à l'état de nature des sites qui avaient connu une urbanisation de ce type.

Enfin, les échanges portant sur la conservation de la trame boisée sont, là encore, l'occasion pour certains de rappeler que, vis-à-vis du SRCE, les petits propriétaires privés sont plus concernés par la composante « réservoir de biodiversité » (qui peut correspondre totalement ou partiellement à leur espace) que par celle de « continuité écologique ». Cette perception de **la continuité écologique comme extérieure au milieu forestier** est à prendre en compte dans les objectifs de conservation de la trame verte et bleue.

Les outils mobilisables

Les participants s'entendent sur la nécessité d'identifier les outils les plus pertinents pour préserver les continuités écologiques en milieu forestier. Il est proposée **la réalisation d'un guide technique permettant de répondre à des questions concrètes liées aux outils qui facilitent les déplacements de la faune** (à différentes « échelles » : de l'insecte, de la grande faune, etc.) et plus généralement aux continuités. Des guides techniques de ce type existent déjà sur la biodiversité en général, et se sont pas spécifiques aux continuités écologiques.

Au-delà de cette proposition, les participants expriment leur perception des outils de préservation de l'environnement existants :

- **Une plus grande flexibilité dans la gestion des espaces protégés est jugée nécessaire** pour pouvoir gérer plus facilement des corridors écologiques, ou, par exemple, créer des espaces ouverts, de type lande, quand le fonctionnement des écosystèmes rend cette ouverture nécessaire. Le cas des Espaces boisés classés (EBC) est signalé. Les EBC ont permis de préserver un grand nombre d'espaces boisés en Île-de-France. En cela leur intérêt est reconnu. Toutefois, ce dispositif peut aussi freiner la mise en œuvre d'adaptations nécessaires au maintien de certains milieux ouverts. Par ailleurs, **les problématiques comme celles des lisères et des milieux de transition** pourrait être traitée dans les documents de planification.
- Enfin, dans le domaine de la nature dite ordinaire, des outils existent mais en nombres limités et plus difficiles à faire partager.
- **En complément, des outils innovants pourraient également être recherchés et mobilisés.** Une représentante du Conseil général des Yvelines informe ainsi que sa collectivité met en œuvre l'Indice Biodiversité potentiel (IBP)¹, un outil pertinent, sûrement à mieux valoriser.

¹ L'indice de biodiversité potentielle (IBP) a été conçu pour évaluer la biodiversité « ordinaire » dans les nombreuses forêts pour lesquelles aucune analyse fine de la biodiversité n'est envisageable, car trop complexe et trop longue à réaliser.

Echanges relatifs aux mesures de restauration et de gestion de la trame boisée

A cette étape de l'atelier, plusieurs mesures relatives à la restauration et/ou à la gestion de la trame boisée sont discutées. Une série de retours d'expérience permet par ailleurs d'alimenter les échanges :

- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), sans avoir pour objectif premier la mobilité de la faune, soutient un grand nombre de mesures qui vont dans ce sens : plantations de haies, jachères fleuries, continuités pour les abeilles, etc.
- En Seine-et-Marne, le Plan départemental des itinéraires de promenades et de Randonnées (PDIDR) a été infléchi pour promouvoir la biodiversité (reconstitution de haies, de mares, etc.).
- Le Conseil général de Seine-et-Marne précise pratiquer de plus en plus l'éco-conditionnalité dans l'octroi de ses aides vis-à-vis de communes ou d'établissements publics.
- Les agriculteurs bénéficient des MAE (mesures agro-environnementales), MAEt.
- Le Conseil général des Hautes-Seine passe des conventions avec les propriétaires fonciers, par exemple pour permettre l'accès du public à certains sites en échange d'une valorisation des espaces verts. Dans les Espaces naturels sensibles (ENS), il est possible de passer des conventions avec des gestionnaires privés, avec des financements à la clef, issus notamment de la Taxe départementale Espaces naturels sensibles (TDENS).

Au regard de ces initiatives, les échanges font apparaître des marges de progrès pour améliorer la restauration et la gestion des continuités écologiques en milieu forestier :

- **valoriser dans le cadre du futur SRCE la tendance à une gestion plus partagée et intégrée**, à laquelle participeraient d'autres acteurs que les représentants de l'Etat ou la Région. Cette approche semble prioritaire en particulier au regard des restrictions budgétaires croissantes imposées aux collectivités, qui justifient l'engagement d'une plus grande diversité d'acteurs, et à une hiérarchisation dans les priorités de gestion et de restauration.
- **Améliorer les projets pour prendre en compte dès l'amont de leur élaboration les continuités écologiques**. Les participants insistent sur la difficulté et le coût, toujours très importants des mesures de rattrapage ultérieures pour corriger les impacts résiduels des infrastructures qui fragmentent ou cloisonnent un espace.
- **Comblent les lacunes persistantes dans la gestion de la nature dite ordinaire**, dont la dimension fonctionnelle ne doit pas être négligée.
- **Engager et poursuivre la gestion et/ou de restauration de milieux favorables à l'accueil ou au déplacement de la faune : haies, mares...**
- **Établir un panorama des aides et financements existants**.
- **Développer les actions de l'Agence de l'eau de jouer en faveur de** la gestion et la restauration des boisements en tête **des bassins versants**.

Des représentants de collectivités mettent en avant le rôle prédominant de l'outil réglementaire dans le cadre de la gestion ou restauration de la trame boisée. Par ailleurs, ces outils ne doivent pas se limiter aux réservoirs de biodiversité mais couvrir également les corridors.

Enfin, une discussion a lieu sur l'« **agroforesterie** », certains participants indiquant des cas d'expérimentation réussis, d'autres soulignant la nécessité d'approfondir cette approche qui manque parfois encore d'efficacité.

Échanges relatifs au suivi et à l'évaluation des mesures engagées

Les échanges portant sur le suivi et l'évaluation des mesures engagées en faveur des continuités écologiques soulignent la nécessité de ne pas laisser les continuités existantes se dégrader. Le SRCE doit pouvoir apprécier la création et la remise en état des continuités mais également évaluer l'impact sur les continuités, de ce qui n'aura pas été fait (apprécier la dégradation des continuités par défaut d'action ou de prise en compte).

Natureparif précise que le réseau Vigie-Nature peut certainement être mis à contribution pour suivre l'évolution des réservoirs et corridors. L'écoute des usagers de la forêt, de ceux qui fréquentent les espaces boisés, peut par ailleurs être utile.

Sur le plan de la connaissance, il est précisé qu'un important travail de recueil des données reste à réaliser, à plusieurs échelles, sur plusieurs espèces, sur les différentes fonctions du territoire, etc. Le travail global à l'échelle de la région doit être complété par un travail local d'identification des réservoirs et des continuités.

Globalement, il ressort de cette phase de l'atelier que **des informations portant sur les interactions entre pratiques/activités humaines et trame verte et bleue doivent encore être acquises, en particulier pour permettre le suivi du territoire et l'évaluation des actions du SRCE.**

* * *

Les attentes prioritaires des participants

En complément des échanges intervenus lors de la réunion, synthétisés ci-avant, chaque participant a été invité à noter via un questionnaire dédié ses principales attentes relatives au SRCE. Les priorités ainsi identifiées sont présentées ci-dessous. Ces propositions ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Outils réglementaires et contractuels

- Favoriser un usage pertinent des outils réglementaires en faveur de la trame verte et bleue
- Prendre en compte les continuités écologiques au niveau des documents d'urbanisme (PLU...) et à l'échelle des projets d'urbanisation
- Utiliser les PDIPR (Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) en faveur de la trame verte et bleue
- Encourager une évolution du Schéma régional d'aménagement (SRA) pour mieux prendre en compte les continuités écologiques dans les milieux forestiers
- Lancer une initiative en faveur des forêts « naturelles »
- Installer un maximum de crapauducs, aux endroits nécessaires
- Favoriser la restauration de linéaires boisés (haies) judicieusement implantées (ne pas favoriser les haies partout, dans tous les milieux, mais uniquement dans des zones bocagères)
- Etablir une contractualisation autour de la trame verte et bleue, multiplier les contrats vis-à-vis de la gestion/restauration des continuités, et notamment détailler les possibilités de contractualisation entre Conseil général et propriétaires privés dans le cadre de la TLA (Taxe locale d'aménagement)
- Identifier dans le cadre du SRCE un usage pertinent pour l'outil « arrêté de protection de biotope » (outil de protection retenu dans la stratégie de création des aires protégées)
- Intégrer la démarche TVB dans les procédures existantes (études d'impact notamment)

Finance, fiscalité, outils économiques

- Prendre en compte les besoins de financement liés à la mise en œuvre du SRCE, sous le prisme de la conditionnalité, de la contractualisation voire de l'opposabilité

- **Adapter à la prise en compte de la trame verte et bleue le volet financier des mesures et outils existants**, les faire connaître et les faire évoluer pour les rendre plus incitatifs

Elaboration de connaissances

- **Réaliser une étude du fonctionnement global du territoire** et pas seulement forestière – une étape nécessaire pour étudier ce qui se passe dans et entre les massifs forestiers et prendre en compte les continuités écologiques
- **Insister, au cours de l'identification des continuités écologiques et de l'élaboration du SRCE, sur la qualité d'habitat intra-forestière**, qui est un levier majeur d'action sur la trame verte et bleue
- **Prendre en compte l'ancienneté de l'état boisé et les connexions inter-forestières (avec prise en compte de l'urbanisation)** dans le recueil des données relatives à la nature et aux continuités existantes
- Dans la déclinaison du SRCE, **veiller à conserver les milieux remarquables intra-forestiers, ainsi que les lisières étagées**, plus larges, sans transition abrupte
- **Mettre en exergue la notion de bassin versant dans l'élaboration du SRCE**
- **Préciser, pour chaque corridor qui permettrait de pallier une rupture (route, voie ferrée...), le type d'espèces concernées**
- **Apporter des éléments techniques permettant la plantation d'espèces locales**

Information, sensibilisation, formation

- **Mutualiser les données pour définir les enjeux et les actions à mettre en place**
- **Capitaliser l'ensemble des connaissances, des outils (notamment réglementaires), en réaliser une synthèse et la diffuser** (à travers des fiches par exemple), en prenant en compte les outils existants pour avoir un panorama des différentes mesures
- **Développer un ou plusieurs guides techniques**, qui porteraient sur des éléments très concrets (critères à prendre en compte : distance entre deux mares, entre deux îlots...)
- **Mieux toucher les différents acteurs (élus, grand public, petits propriétaires forestiers...), et notamment proposer des moyens de sensibilisation des élus locaux**, à différentes échelles. Cela implique de lister, mettre à disposition et diffuser l'ensemble des outils pédagogiques relatifs à la trame verte et bleue, et pour compléter les outils existants, mettre en place des outils « motivants », qui soient portés par les acteurs locaux :
 - o différents documents pédagogiques
 - o des modules de formation des élus, à travers le CVRH (Centre de valorisation des ressources humaines), l'IFORE (Institut de Formation de l'Environnement), ou encore les DDT (ex. sous forme de séminaire de demi-journées, sur divers sujets, comme l'outil arrêté de protection de biotope dans le cadre du SRCE)

- des formations pour divers autres acteurs : outre les élus, également les forestiers (ONF), ou encore les agents de GDF, d'EDF, etc. qui ont des réseaux en forêt et qui entretiennent les lisières autour de ces réseaux
- **Bien faire connaître aux élus l'évolution des documents** tels que le Schéma régional d'aménagement (nombre d'arbres à conserver, îlots de vieillissement...), les outils issus des PLU (évolution des EBC, sur-zonage...), etc.
- **Faciliter l'accessibilité aux informations concernant la propriété foncière**

Gouvernance

- **Identifier une structure animatrice pour gérer les aspects contractuels** qui émergeront de la déclinaison du SRCE
- **Donner à l'Association des Maires de France plus d'importance dans la sensibilisation des élus**

Suivi et évaluation

- **Intégrer des programmes de suivi dans les actions issues du SRCE**, établir des indicateurs pertinents, facilement utilisables, peu coûteux
- **Développer les suivis Vigie Nature** en forêt publique et privée
- **Etablir des études scientifiques poussées plus ciblées vis-à-vis de l'évolution des continuités**
- Plusieurs outils et indices peuvent être retenus pour suivre et évaluer les mesures issues du SRCE :
 - Le choix d'espèces-cibles pour suivre l'efficacité du SRCE
 - L'évolution de la fonctionnalité des espaces à suivre
 - L'évolution des points de discontinuités de la trame verte et bleue
 - Des taux, des ratios (afficher des objectifs de résultat plutôt que des éléments chiffrés)
 - L'évolution de l'offre de loisirs de pleine nature (en particulier autour de nouvelles zones urbanisées), pour répondre à la problématique de la sur-fréquentation des forêts
 - Un protocole de suivi de l'efficacité de chaque type de passage à faune à réaliser

Approches transversales

- Etablir des outils pour créer des liens entre gestion des milieux agricole et forestier, **préserver les continuités entre ces différents espaces**

- Ne pas se concentrer uniquement sur l'aspect de gestion de la forêt vue comme un ensemble « exclusif », mais également sur les espaces intra-forestiers, les lisières...

Principales pistes issues de l'atelier

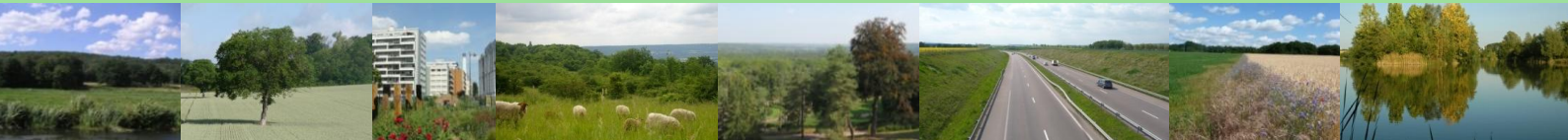
- Informer, sensibiliser et former les acteurs à la TVB : en particulier les élus locaux, le grand public, les propriétaires privés (continuum écologique intraforestier, lisière), les sylviculteurs (via les écoles de formation) ;
- Favoriser et organiser le partage des connaissances, les améliorer, Par exemple, en fournissant une liste des espèces locales utilisables (à travailler avec les pépinières) ;
- Coordonner les actions, favoriser le partenariat, entre les différents acteurs. Par exemple, en spatialisation sous SIG les plans d'aménagement de l'ONF ;
- Elaborer et diffuser des guides techniques : rôle des mares, rôle des îlots de sénescence, rôle des « milieux remarquables intraforestiers » (landes, pelouses calcicoles, mares...);
- Améliorer les outils existants (préciser le rôle des Espaces Boisés Classés, par exemple), et favoriser leur usage (outils d'urbanisme pour préserver les lisières, par exemple) ;
- Développer des outils pour la nature ordinaire et les « continuités locales » ;
- Etablir un panorama des aides existantes ;
- Contractualiser et soutenir les actions en faveur des continuités écologiques : développer un dispositif contractuel avec l'AESN au bénéfice des mares sur le modèle de celui développé pour les haies (MAE), adapter le volet financier des MAE trop peu incitatives ;
- Assurer un suivi et une évaluation des évolutions positives et négatives observées à l'issue du SRCE pour évaluer sa capacité à maintenir les continuités écologiques : évaluer le bénéfice de l'évitement ou de la réduction au profit des continuités écologiques, et pas seulement évaluer le SRCE en suivant les actions de restauration.

Participants

Prénom	Nom	Structure	mail
Jean-Marc	BERNARD	DRIEE	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
David	BRITES	RCT	d.brites@rct-territoires.com
Jeanne	CHABOCHE	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
Romain	DEGOUL	CG 92 Hauts-de-Seine	rdegoul@cg92.fr
Jérôme	HANOL	ANVL	anvl@anvl.fr
Jean-François	HAUTTECOEUR	DRIAAF d'Ile-de-France	jean-francois.hauttecoeur@agriculture.gouv.fr
Jean-Luc	HERCENT	PNR Oise Pays de France	jl.hercent@parc-oise-paysdefrance.fr
Béatrice	HOLLANDE	CG 94 Val-de-Marne	beatrice.hollande@cg94.fr
Vincent	HULIN	Région	vincent.hulin@iledefrance.fr
Nathalie	LACOUR	Direction départementale des territoires de l'Essonne	nathalie.lacour@essonne.gouv.fr
Marc	LAPORTE	CRPF IDF/Centre	marc.laporte@crpf.fr
Caroline	LAVALLART	DRIEE	caroline.lavallart@developpement-durable.gouv.fr
Bertrand	LIENARD	Syndicat de l'Agglomération Nouvelle de Sénart	b.lienard@san-senart.fr
Jacques	LORAIN	AEV	jlorain@aev-iledefrance.fr
Florence	MERLET	OPIE	florence.merlet@insectes.org
Frédéric	MICHAU	ONCFS	frederic.michau@oncfs.gouv.fr
Jean-Pierre	PIOGER	AEV	
Magali	RIVIERE	AGRENABA	agrenaba@wanadoo.fr
Roland	RODDE	DDT 77 / SEPR	roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr
Arnaud	TOSITTI	AEV	atositti@aev-iledefrance.fr
Armelle	TOURNAIRE	CG 78 Yvelines	atournaire@Yvelines.fr
Caroline	VENDRYES	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
Marylène	VERGNOL	CG 77 Seine-et-Marne	marylene.vergnol@cg77.fr
Maxime	ZUCCA	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.